

Comment contacter les représentants des usagers ?

Au 28 octobre 2022, les représentants des usagers siégeant à la CDU de l'EPSM sont :

- ➔ **Monsieur Jean-Claude CARN** représentant de l'UNAFAM (Association Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques), 10 bis avenue de la France Libre, 29000 QUIMPER. Tél : 07.88.17.72.32.
- ➔ **Monsieur Christian HEYDON** représentant de l'Association UFC-Que Choisir Santé, 3 allée Roz Avel, 29000 QUIMPER. Tél : 02.98.55.30.21.
- ➔ **Madame Martine RAYER**, représentante de l'UNAFAM (Association Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques), 10 bis avenue de la France Libre, 29000 QUIMPER. Tél : 07.88.17.72.32.
- ➔ **Monsieur Alain BROUDIC**, représentant de l'Association GEM L'ENVOL 113 Impasse Saint-Exupéry, 29000 QUIMPER, Tél : 02 98 53 52 47.

N'hésitez pas à les contacter si vous avez besoin de soutien et d'information.

Maison des Usagers



Maison Des Usagers
EPSM du Finistère Sud
Kervaliou 1
18 Hent Glaz
CS 16003
29107 Quimper Cedex

Accès : Bus ligne 7, arrêt Hent Glaz (ou Kerfily)
Bus ligne 10, arrêt Route de Brest

Vos Représentants des Usagers



M. Jean-Claude CARN
Titulaire



M. Christian HEYDON
Titulaire



Mme Martine RAYER
Suppléante



M. Alain BROUDIC
Suppléant



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES



RESEAU SANTE



Qui sont-ils ?

Les représentants des usagers **veillent au respect des droits et des intérêts des usagers** d'un établissement de santé. Ils font entendre leurs points de vue aux professionnels dans l'optique d'**améliorer la qualité de la prise en charge**. Ils participent pour certains d'entre eux au Conseil de Surveillance ainsi qu'à la Commission des Usagers (CDU). Ils participent activement à la vie de l'établissement et à différentes instances :

- Comité de Pilotage Qualité
- Comité de Lutte contre la Douleur
- Comité de Liaison en alimentation et Nutrition
- Comité de Pilotage des Droits des patients
- Comité de suivi du projet des usagers...

Les représentants des usagers sont des bénévoles adhérents d'une association oeuvrant dans le champ de la santé, qui consacrent du temps sur le terrain pour rencontrer les usagers.

Tout patient, sa famille ou ses amis, peut contacter un représentant des usagers de l'établissement pour s'informer ou lui faire part de toute situation plus ou moins délicate à résoudre.

Comment devenir représentant des usagers ?

Pour devenir représentant des usagers, il faut nécessairement être membre d'une association du domaine de la santé agréée au niveau régional ou national.

Pour mandater un représentant des usagers, les associations agréées doivent envoyer une candidature à la délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé, 5 Venelle de Kergos, 29000 QUIMPER.

Comment sont nommés les représentants des usagers ?

Les représentants des usagers sont désignés par le directeur de l'agence régionale de santé. Ils sont issus d'une association agréée par le Ministère de la santé ou le préfet de région. Les critères de sélection sont l'activité effective et publique de l'association en vue de la défense des droits des usagers, la représentativité, l'indépendance et la transparence de l'association.

Les représentants des usagers à la Commission Des Usagers (CDU)

Dans chaque établissement de santé, une Commission des Usagers (CDU) a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge. Elle est consultée sur la politique menée dans l'établissement et des propositions en ce domaine. Elle est aussi informée de l'ensemble des plaintes ou réclamations formées par les usagers de l'établissement, ainsi que des suites qui leur sont données. Deux représentants des usagers titulaires et leurs suppléants font partie des membres de la commission au même titre que deux médiateurs (un médecin, l'autre non médecin) et le directeur de l'établissement.